DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR OBLI FEVRIER 2029
PART R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR OBLI FEVRIER 2029, Part R
Code ISIN : FR001400G5L3

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/10/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Durée : La durée de vie du produit est de 5 ans. La date d'échéance du produit est le 28/02/2029. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double
(i) chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création du FCP et le 13 juillet 2023 ou entre le 11 septembre 2023 et le 22 septembre 2023 (la « Période de Commercialisation ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 28 février 2029 (la « Date d'Échéance ») un taux de rendement (annuel net) de 3,56 % pour la part R sans garantie de capital ; et
(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du FCP. En cas de conditions défavorables, cela pourra venir diminuer la performance du FCP et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du FCP tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion. La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire sans référence à un indice.
le choix des titres se fait en deux étapes :
• Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse ». L'univers d'analyse , constitué des valeurs qui composent les indices : Bloomberg Euro-Aggregate Corporate, ICE BofAML Euro HY Constrained ?ltré aux notations à BB-B, Re?nitiv Global Convertible Bond EUR Hedged, Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis et S&P 500 dividendes nets réinvestis (en euro) , est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), a?n d'identi?er les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer, après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'analyse, en conformité avec le label ISR, la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »). Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-?nancière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer arti?ciellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second ?ltre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, détermine les valeurs comprises dans une liste d'exclusion ESG, cette dernière est définie au sein de la rubrique stratégie d'investissement du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-?nancière de l'émetteur. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir le seuil de sélectivité, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux ?ltres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-?nancière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.
• Sélection des titres. La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques. Le portefeuille sera investi dans des titres dont le remboursement n'excède pas la Date d'Échéance. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des obligations internationales, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de l'OPC. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. À compter d'un an avant la Date d'Échéance, le FCP aura une gestion prudente et connaîtra donc une importante variation à la baisse de son profil de risque en raison du remboursement des obligations en portefeuille. Le FCP sera alors investi jusqu'à 100 % en OPC monétaires. À la Date d'Échéance du FCP, il sera procédé à la fusion du FCP au sein d'un autre OPC. L'OPC peut investir dans tous types d'obligations (obligations à taux fixe ou variable, obligations indexées, convertibles), dont le remboursement n'excède pas la Date d'Échéance, d'émetteurs privés ou publics. Les titres d'États peuvent représenter 50% maximum de l'actif net du FCP. L'OPC pourra être exposé jusqu'à 100% aux titres de catégorie « Investment Grade » correspondants à une notation minimale BBB-/Baa3 ou notation jugée équivalente par la société de gestion, et jusqu'à 100% aux titres notés relevant de la catégorie High Yield (dits à « caractère spéculatif » ou à « haut rendement ») avec une notation inférieure à BBB-/Baa3 et supérieure à CCC+/Caa1 (pour les notations en application de la méthode de Bâle décrite par le prospectus) ou notation jugée équivalente par la société de gestion. L'OPC peut également investir en titres non notés dans la limite de 50 % de l'actif net. Sont autorisés de manière accessoire : les titres émis par des émetteurs de pays émergents. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro (limitativement USD, JPY, GBP, CHF, SEK, NOK) ne peuvent représenter plus de 50% de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement. L'OPC peut également investir, dans la limite de 20 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, obligations convertibles, ...), sur taux, actions, indices et change et dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 110 % de l'actif net dont les sous-jacents sont sélectionnés selon les contraintes ISR de la Société de Gestion. La fourchette de sensibilité taux et crédit sera comprise entre 0 et 6 et sera décroissante dans le temps. L'OPC peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et jusqu'à 30 % de son actif net en parts ou actions de FIA français ou européens ou de fonds d'investissement étrangers respectant les critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. L'OPC investit exclusivement en OPC de classification « monétaires » et « monétaires court terme ». S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes

sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Les instruments dérivés sur marchés réglementés et/ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies d'exposition et de couverture de l'OPC. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif net (levier net) et 300 % de l'actif net (levier brut)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative en J+1 (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés :

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 6 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de crédit
- Risque de perte découlant du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.
- Risque de contrepartie

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 11 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 114 €	5 194 €
	Rendement annuel moyen	-48,86%	-10,34%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 509 €	9 759 €
	Rendement annuel moyen	-14,91%	-0,41%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 344 €	11 629 €
	Rendement annuel moyen	3,44%	2,55%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 736 €	13 657 €
	Rendement annuel moyen	17,36%	5,33%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 30/08/2021 et 30/09/2024 pour le scénario défavorable
- 29/04/2016 et 29/04/2022 pour le scénario intermédiaire
- 30/09/2013 et 30/09/2019 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux (en €)	92 €	657 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,92%	0,94% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,5% avant déduction des coûts et de 2,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,92% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	92 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 6 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours de l'année passée,ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr001400g5l3.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.